



## Désolidarisation de mes parents

Par **pigeaud**, le **28/08/2009** à **14:02**

Bonjour,rnrnJe souhaite savoir si une de mes soeurs qui vient de se désolidariser d'avec mes parents sans leur dire avait le droit et pour quels motifs.rnMercirnrA savoir elle part vivre en Australie avec son mari et il reste trois autres soeurs moi y compris. Elle me l'a dit par mail et elle m'a dit qu'elle avait contacté un avocat et un notaire pour cette démarche. Quand je lui ai demandé les coordonnées de son avocat et de son notaire et l'a très mal pris et elle ne me parle plus.rnCordialement.rnDelphine PIGEAUD

Par **emtec**, le **21/09/2010** à **12:55**

Bine sur qu'elle en a le droit. La demande s'effectue auprès d'un juge d'instruction. les démarches sont assez longues mais si elle a un avocat malin elle peut trouver et évoquer les motifs qui peuvent passer devant un tribunal.rnMaintenant, si elle est en Australie... pas besoin de passer devant un juge, ni de se désolidariser ! elle ne risque pas d'être concernée par un éventuel problème familiale.rnsurtout si tes parents sont âgés.rnrnbon courage à toi !

Par **mimi493**, le **21/09/2010** à **13:31**

Se désolidariser à quel niveau ? D'un crédit ?